



ÉDITO

PROJET DE RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS À ROMAINVILLE / BOBIGNY

En décembre 2016, le Syctom a fait le choix de saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de définir, en lien étroit avec les territoires, le nouveau programme du centre multifilière des déchets ménagers à Romainville / Bobigny. **Le 4 janvier 2017, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable sur le projet de reconstruction de l'installation en même temps qu'elle désignait Jacques Roudier comme garant de cette concertation.**

Cette concertation, qui s'est déroulée du 4 juillet au 13 novembre, a réuni les acteurs locaux et le public lors de différents temps de dialogue et d'échanges.

Le dispositif organisé par le Syctom a permis d'enrichir la réflexion sur le projet grâce à l'expression de tous. Le bilan de la concertation préalable élaboré par le garant

a été validé par la CNDP lors de sa séance plénière du 6 décembre.

Les élus d'Est Ensemble ont délibéré le 19 décembre et se sont positionnés en faveur du projet intégrant la solution n°2 pour les ordures ménagères résiduelles (OMR) parmi les 3 proposées dans le cadre de la concertation.

Réunis le 21 décembre 2017, **les élus du Comité syndical du Syctom ont délibéré sur les enseignements tirés de la concertation préalable** et approuvé les caractéristiques du projet intégrant la solution technique n°2 d'optimisation de la logistique urbaine pour la gestion des OMR (60 voix pour sur 63). Corinne Valls, Maire de Romainville et Vice-présidente du Syctom, a défendu ce choix à ces deux occasions.

Enfin, en réponse aux fortes attentes du territoire et conformément à la décision de la CNDP, il a été décidé de **poursuivre la démarche de participation et d'information du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.** En lien avec le garant, Monsieur Jacques Roudier, reconduit par la CNDP pour cette mission, le Syctom veillera donc à mettre en œuvre les actions nécessaires au bénéfice du projet et du territoire.



Jacques Gautier

Maire de Garches, Président du Syctom

LE BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE



RETROUVEZ LE BILAN DES TEMPS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE SITE INTERNET DU PROJET :

RÉUNIONS PUBLIQUES, QUESTIONS ET AVIS AINSI QUE LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE SYCTOM, EXPOSITION ITINÉRANTE, ATELIERS...

> www.projet-romainville-bobigny.syctom.fr



LA DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL : LES DÉCISIONS POUR LE PROJET



LES ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LE PUBLIC AINSI QUE L'ENSEMBLE DES CONTRIBUTIONS SONT VENUS NOURRIR LA RÉFLEXION DU SYCTOM SUR LE PROJET.

Au terme de cette phase de concertation préalable, le Comité syndical du Sycatom a validé le jeudi 21 décembre 2017 les caractéristiques du projet de futur centre de traitement des déchets ménagers à Romainville / Bobigny :

LES FLUX RÉCEPTIONNÉS ET LES CAPACITÉS DE LA FUTURE INSTALLATION



- **Ordures ménagères résiduelles :**
350 000 tonnes par an
- **Collectes sélectives multimatériaux :**
60 000 tonnes par an
(une augmentation de 15 000 tonnes par an par rapport à la situation actuelle)
- **Déchets alimentaires :**
40 000 tonnes par an
- **Apports volontaires en déchèterie :**
15 000 tonnes par an
- **Apports volontaires à la ressourcerie :**
500 tonnes par an

LE PUBLIC S'EST INTERROGÉ SUR LE CARACTÈRE NATUREL DU SÉCHAGE ET SUR LES RISQUES DE NUISANCES QUE POURRAIT GÉNÉRER CE PROCÉDÉ.



En réponse, le Sycatom a produit des ressources documentaires et a proposé la visite d'une installation fonctionnant grâce à ce même procédé technique aux élus et acteurs du territoire membres du Comité de suivi. Cette visite a permis de lever l'ensemble des interrogations qui restaient en suspens sur le procédé de séchage naturel.

LA SOLUTION N°2 RELATIVE À L'OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE URBAINE POUR LA GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)



La majeure partie du flux des OMR (250 000 tonnes par an) sera dirigée vers le procédé de séchage naturel. Une fois séchées, les OMR seront transportées dans des conteneurs dédiés par voie fluviale vers les centres de valorisation énergétique du Sycatom.

Cette solution permet de contribuer de manière significative à l'objectif de réduction du recours à la mise en décharge des ordures ménagères résiduelles, tout en optimisant le fonctionnement des installations de valorisation énergétique du Sycatom.

QUEL EST L'INTÉRÊT DU SÉCHAGE ?

Le séchage des OMR consiste à réduire la quantité d'eau contenue dans les déchets, ce qui présente les intérêts suivants :

- réduction de la masse de déchets à transporter et à traiter dans les unités de valorisation énergétique ;
- possibilité de constituer un stock tampon sans nuisance pendant une durée limitée sur site. Ce stock serait constitué durant les temps d'indisponibilité des installations de valorisation énergétique et déstocké durant les périodes où la quantité de déchets collectée est moindre alors que le besoin en chaleur peut être plus important (en hiver par exemple) ;
- garantie d'un transport sans nuisance (maîtrise des odeurs et suppression des jus).



Vote de la délibération par les élus du Sycatom le 21 décembre 2017



LE RECOURS À LA VOIE FLUVIALE



Un port sera créé sur la parcelle Morale-Bronze à Bobigny pour permettre l'évacuation de la majorité des flux sortants par le Canal de l'Ourcq. Le recours à la voie fluviale permettra de diminuer sensiblement le nombre de camions pour les flux sortants (de l'ordre de 15 000 camions évités par an).

Par ailleurs, le Sycotom s'engage à assurer la continuité d'utilisation du chemin de halage le long du Canal pour les piétons et les cyclistes et à garantir la cohabitation des activités de loisirs et des activités industrielles.



LA CONTINUITÉ DE SERVICE, L'EMPLOI ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La continuité de service sera assurée durant les travaux de construction de la future installation. De plus, le Sycotom s'engage au maintien de tous les emplois. Enfin, la reconstruction du centre vise l'amélioration des conditions de travail des salariés.

LE COÛT DU PROJET



Au lancement de la concertation préalable, le coût du projet intégrant la solution retenue d'optimisation de la logistique est estimé, de façon prévisionnelle, entre 260 et 290 millions d'euros (bâtiments, infrastructures et procédés de traitement inclus, hors coûts liés aux incidences des enseignements de la concertation dont la couverture du chemin de halage et toutes autres prescriptions d'intégration urbaine restant à affiner avec le territoire).

LA MAÎTRISE DES NUISANCES, LE TRAITEMENT ARCHITECTURAL ET L'INTÉGRATION URBAINE DU FUTUR CENTRE



Le futur centre s'inscrira dans un quartier complètement renouvelé, au carrefour de deux secteurs en cours d'aménagement (L'Horloge à Romainville et Ecocité-Canal de l'Ourcq à Bobigny). La maîtrise des nuisances est donc un engagement fort du Sycotom. Tous les bâtiments de la future installation seront clos, ventilés avec des

systèmes performants de traitement des poussières et des odeurs.

Le Sycotom confirme également ses exigences en matière d'architecture exemplaire et sa volonté de doter le territoire d'une installation parfaitement intégrée dans le paysage du nouveau tissu urbain.

L'ACCÈS AU SITE



Le Sycotom poursuit la réflexion engagée avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis sur la construction d'un nouveau carrefour sur l'ex-RN3 afin d'accéder directement au site, permettant de restreindre la circulation des camions dans le quartier.



Péniche itinérante sur le Canal de l'Ourcq, 23 septembre 2017

RETROUVEZ LE DÉTAIL DES ENSEIGNEMENTS DANS LA SYNTHÈSE RÉALISÉE PAR LE SYCOTOM ET DISPONIBLE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DU PROJET :

> www.projet-romainville-bobigny.sycotom.fr

LA POURSUITE DE L'INFORMATION ET DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUR LE PROJET : LE DISPOSITIF POST-CONCERTATION



Le 6 décembre 2017, le garant, Monsieur Jacques Roudier, a présenté son bilan de la concertation préalable à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et a formulé des recommandations en matière de poursuite de la concertation. La CNDP a décidé de reconduire le garant, qui est chargé de veiller à la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Conformément à la délibération de la CNDP, il établira un rapport annuel. Un rapport final sera joint au dossier d'enquête publique.

Le Sycotom définit avec le garant les modalités de la poursuite de l'information et de la participation du public sur le projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

La démarche que le Sycotom envisage vise à continuer à informer largement sur l'avancée du projet, tout en permettant au public de réfléchir sur des thématiques porteuses de valeur pour le territoire. Le travail sera également poursuivi et approfondi avec les acteurs du territoire, et particulièrement avec les associations locales œuvrant en faveur de l'économie sociale et solidaire.



En parallèle, la procédure de consultation des entreprises pour l'attribution du ou des marchés portant sur la réalisation du centre sera lancée au printemps 2018.

Le dispositif sera organisé en deux temps (voir ci-dessous). Les modalités précises sont en cours de définition avec le garant, les détails seront présentés sur le site internet du projet.

1

TEMPS 1 : PHASE DE CONSULTATION JUSQU'AU CHOIX DE L'OPÉRATEUR POUR LA CONSTRUCTION DE L'INSTALLATION

- Maintien du Comité de suivi
- Maintien du site internet du projet et réouverture de la rubrique questions/réponses
- Mise en place d'un Groupe citoyens
- Maintien du dispositif de communication : lettre d'information, communiqués de presse, information dans les bulletins des collectivités territoriales...

2

TEMPS 2 : PHASE DE PRÉSENTATION DU PROJET RETENU JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE

- Actions de sensibilisation et d'information sur le terrain
- Maintien du Comité de suivi
- Maintien du Groupe citoyens

Retrouvez les actualités sur le dispositif de post-concertation sur le site internet du projet

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?



LANCEMENT DU DISPOSITIF DE POURSUITE DE L'INFORMATION ET DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC jusqu'à l'enquête publique

CONSULTATION ET ATTRIBUTION d'un ou plusieurs marchés pour la réalisation de l'opération (en fonction de la procédure retenue)

CONCEPTION ET CONSTRUCTION des différentes unités

1^{er} trimestre 2018

Avril 2018

Avril 2018 fin 2019

2020 2021

à partir de fin 2021

à partir de 2025

LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION pour la reconstruction du centre de Romainville / Bobigny

ÉTUDES ET PROCÉDURES ADMINISTRATIVES (permis de construire, demande d'autorisation d'exploiter et enquête publique)

MISE EN SERVICE INDUSTRIELLE des différentes unités de la nouvelle installation

Contacts : Jacques Roudier, Garant CNDP de la concertation : garant.romainville@gmail.com
Équipe projet du Sycotom : projetromainvillebobigny@sycotom-paris.fr

RDV SUR LE SITE INTERNET DU PROJET POUR VOUS INSCRIRE À LA LETTRE D'INFORMATION NUMÉRIQUE, DÉPOSEZ VOS QUESTIONS...

> www.projet-romainville-bobigny.sycotom.fr

